Nations Unies S/2020/165



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 mars 2020

Original : français

Lettre datée du 27 février 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 2507 (2020) du Conseil de sécurité, adoptée le 31 janvier 2020, par laquelle le Conseil a décidé de proroger jusqu'au 31 août 2020 le mandat du Groupe d'experts sur la République centrafricaine.

Je tiens à vous informer qu'après avoir consulté le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine, j'ai nommé les experts suivants :

M. Zobel Behalal, finances et ressources naturelles (Cameroun)
M. Romain Esmenjaud, questions régionales (France)
Mme Fiona Mangan, armes (Irlande)
Mme Anna Osborne, questions humanitaires (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
M. Ilyas Oussedik, groupes armés (Algérie)

J'ai également nommé M. Esmenjaud Coordonnateur du Groupe d'experts.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette information à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) António **Guterres**

20-03275 (F) 030320 030320

